

FORMATION INITIALE A L'AUTORISATION DE CONDUITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE (selon R489 de la CNAM)

Durée :	2 jours (14h) comme suit : -1 journée (7h) d'apports théoriques -1 journée (7h) de formation pratique,		Tarifs : Nous consulter
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge par l'OPCO		Délai d'accès : Dès la réception de la convention de formation signée
PSH/PMR (Personne en situation de Handicap) :	-Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH/PMR (coordonnées ci-dessous)		
Contacts :	Service Commercial et administratif : Référent Technique et pédagogique : Référent PSH/PMR : Mail :	M. LEPREVOST David au 03 25 46 00 45 M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71 M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71 contact@afcpreservation.com	
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation et selon planification client	Nombre de participants : 1 à 6 Organisation de la formation : Présentiel, en continu
Public visé :	Toute personne étant amenée à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté : cariste, préparateur de commande, logisticien, opérateur sur chaîne, etc.		
Pré-requis :	Maîtrise du Français (lecture des plaques de charges ou abaques de charges et tests) Savoir compter		
Objectifs :	A l'issue de la formation, le conducteur devra être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules, les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charge : <ul style="list-style-type: none"> ➤ En utilisant une catégorie de chariots circulant à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de travail, et plusieurs types d'équipements porte-charge, ➤ En appliquant les consignes de sécurité en vigueur, dans l'entreprise et sur la voie publique, ➤ Dans un temps déterminé. ✓ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé, ✓ Rendre compte des anomalies constatées dans l'exécution de ses fonctions. 		
Moyens pédagogiques :	-Exposés théoriques et exercices de conduite pratiques (exercices et simulations), NB : Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation et des tests sont décrits dans le document « Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage de tests CACES® Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et PEMP », annexé à ce programme.		

Intervenant	Formateur qualifié, testeur rattaché à un organisme testeur qualifié. Note : Le CV du formateur ainsi que du testeur intervenant sur l'action de formation et de test est joint au présent programme.
Modalités d'évaluation :	-En cours de formation, des évaluations formatives sont réalisées et permettront d'évaluer la progression des stagiaires -Une évaluation sommative sera réalisée en fin de formation
Sanction de la formation :	Un CACES® sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation pratique et théorique favorable lors des tests (obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 7/10 lors du passage des épreuves théoriques et pratiques, ainsi que d'une note supérieure ou égale à 7/10 sur les items éliminatoires). NB : La délivrance de l'autorisation de conduite reste à la charge de l'employeur, qui devra vérifier en sus de l'obtention par le salarié du CACES® : -L'aptitude médicale du salarié à conduire la catégorie de chariots faisant l'objet du passage du CACES®, -L'âge du conducteur (18 ans minimum), -Les connaissances du conducteur vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité à appliquer sur le site.

Retrouvez l'intégralité de notre offre de formation sur : www.afcprevention.com

CONTENU DE LA FORMATION :

Théorie (en salle) : 1 journée

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation, ...)
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait, ...)
- AT/MP et instances et organismes de prévention
- Conditions requises pour conduire et utiliser un chariot automoteur de manutention
- Catégories de chariots et leurs usages courants
- Technologie des chariots
- Dispositifs de sécurité et organes de service
- Les pictogrammes et panneaux de circulation
- Les risques et facteurs d'accident
- Vérifications et opérations de maintenance
- L'adéquation, la prise et la fin de poste
- Les règles de conduite, circulation, stationnement et distances de sécurité

Note : la dernière heure est consacrée à l'évaluation des connaissances théoriques

Pratique (conduite) : 1 journée

- La prise et la fin de poste, l'adéquation,
- Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis,
- Les règles de circulation en sécurité, à vide, à charge, en ligne droite et en courbe,
- Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont le chariot est équipé,
- Prise et dépose d'une charge (cat. 1A-1B-3-5),
- Le gerbage en pile (cat. 3-5),
- Le gerbage en palettier (cat. 3-5),
- Le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière (cat. 1A-1B)
- Assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement d'un véhicule (cat 3),
- La circulation en pente,
- La circulation avec une charge encombrante et/ou volumineuse,
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Adopter un mode de conduite « économique »,
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté,
- Stationner et arrêter le chariot en sécurité.
- Les opérations de maintenance,
- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,

- Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite, des organes de roulement...),
- Rendre compte (sur tout support à disposition) des anomalies et dysfonctionnements.

Note : Chaque participant fait l'objet d'une évaluation pratique de 30 minutes.